GUIDE PAS À PAS · FICHE 8

Consulter votre compte de taxes

Votre compte de taxes est sur le portail Voilà!. Vous y entrez avec le même courriel et le même mot de passe. Gardez votre compte papier à portée de main : quatre informations vous seront demandées.

Ville de Gaspé

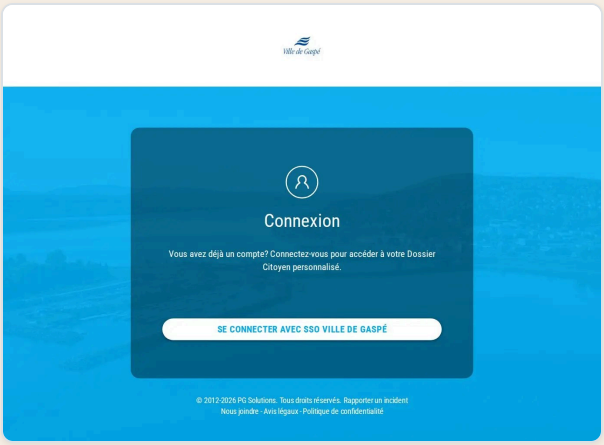
1 Ouvrez « Mon compte de taxes »

Dans votre portail, cliquez sur **Mon compte de taxes**, puis sur **Se connecter au portail Voilà !**. La section *Comment s'inscrire au compte de taxes en ligne* détaille chaque étape.



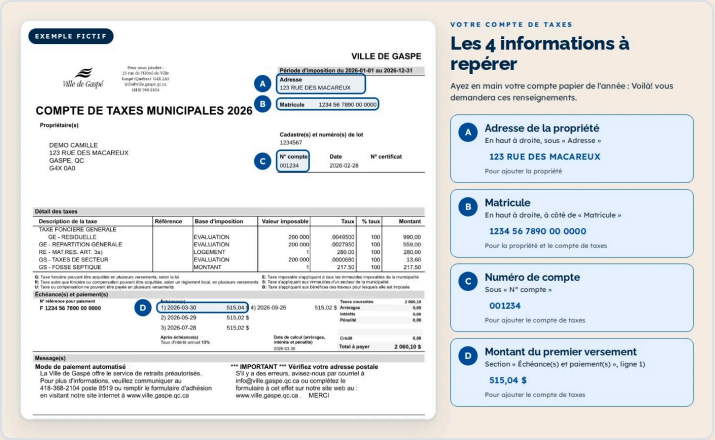
2 Connectez-vous avec votre compte de la Ville

Sur Voilà!, cliquez sur **Se connecter avec SSO Ville de Gaspé**. Si vous êtes déjà connecté au portail, vous entrez directement ; sinon, utilisez le même courriel et le même mot de passe.



3 Repérez vos informations sur le compte papier

Ayez en main votre compte de taxes de l'année. Voilà! vous demande quatre informations, toutes sur la première page : **A** l'adresse de la propriété et **B** le matricule, en haut à droite ; **C** le numéro de compte, sous « N° compte » ; **D** le montant du premier versement, dans la section « Échéance(s) et paiement(s) », à la ligne 1).



Exemple fictif : les repères A à D sur la première page du compte de taxes.

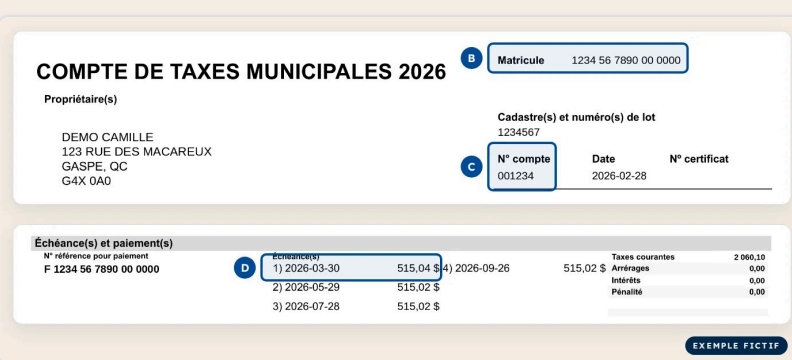
4 Ajoutez votre propriété

Dans Voilà!, onglet **Propriété** › **Ajouter une propriété**. Cherchez par **adresse** (A) ou par **matricule** (B), puis cliquez sur **Confirmer**.



5 Ajoutez votre compte de taxes

Cliquez ensuite sur **Ajouter un compte de taxes**. Inscrivez le **matricule** (B), le **numéro de compte** (C) et le **montant du premier versement** (D), puis cliquez sur **Confirmer**.



Bon à savoir

- Pour recevoir vos comptes en ligne, activez *Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne*. Aucune copie papier ne sera alors envoyée pour cette propriété.
- Un seul abonnement en ligne est possible par propriété. Vous restez responsable de payer aux dates d'échéance.
- L'abonnement se désactive lors d'une vente. Vous pouvez aussi l'annuler en tout temps pour revenir au papier.
- Ne confondez pas le **numéro de compte** (sous « N° compte ») avec le *numéro de référence pour paiement*, qui commence par la lettre F.
- Pas de numéro civique ? Cherchez la propriété par matricule.